



European Commission  
Agriculture and Rural Development



# La réforme de l'Organisation Commune du Marché vitivinicole

*Accord politique du Conseil  
sur la proposition de règlement de la Commission*

19/12/2007



# *Trois éléments de durabilité*



European Commission  
Agriculture and Rural Development

**Un secteur vitivinicole durable**

**Viabilité économique**

**Acceptabilité sociale**

**Intégrité environnementale**



European Commission  
Agriculture and Rural Development

# Synthèse

- **Pourquoi** une réforme ?
- **Comment** réformer ?
- **Quel calendrier** ?



European Commission  
Agriculture and Rural Development

# Synthèse

- **Pourquoi une réforme ?**
- Comment réformer ?
- Quel calendrier ?

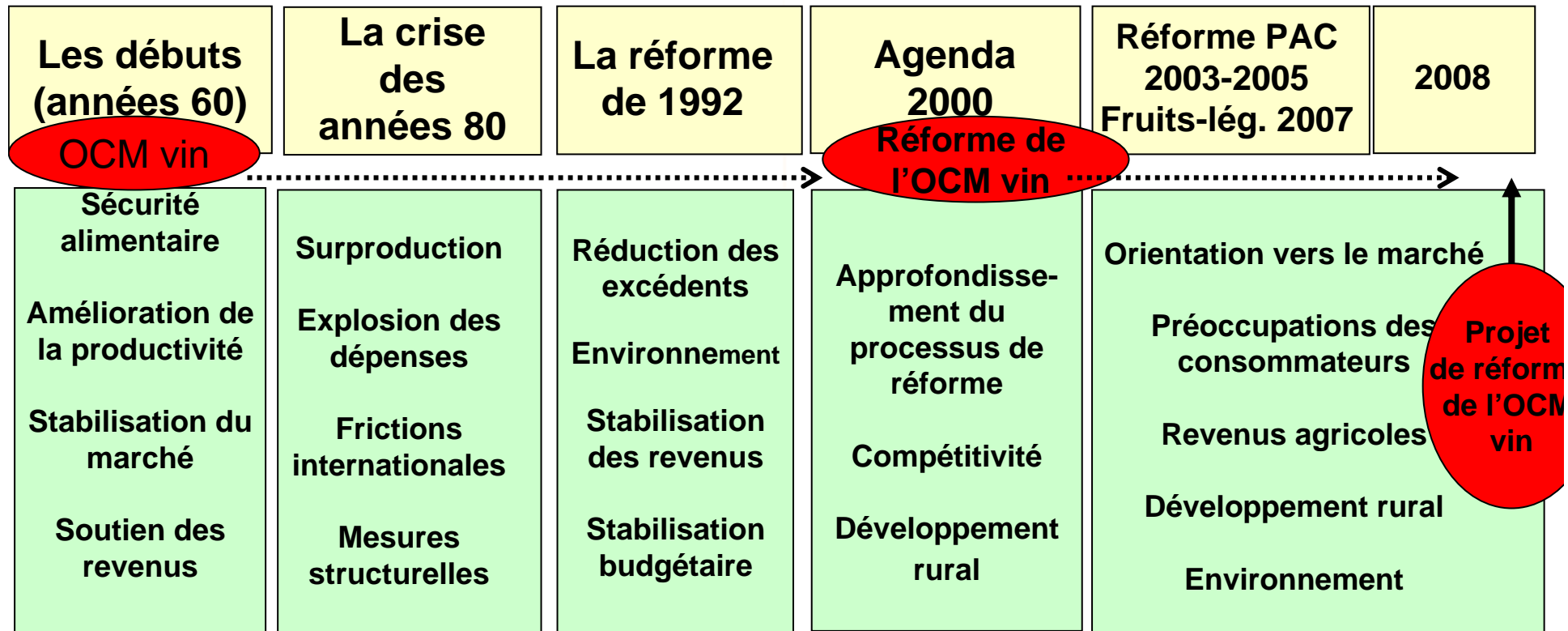
# Les réformes de la PAC et de l'OCM vin



Productivité →

Compétitivité →

Durabilité →





# Objectifs de la réforme

## Il faut un régime vitivinicole :

- qui permette de renforcer la **compétitivité** des viticulteurs de l'UE, d'affirmer la **réputation** de meilleurs vins du monde dont jouissent les vins de qualité de l'UE, de **reconquérir** les marchés traditionnels et d'en gagner de nouveaux, dans l'Union et dans le monde;
- qui s'appuie sur des **règles claires, simples et efficaces** permettant **d'équilibrer l'offre et la demande**;
- qui **préserve les meilleures traditions** de la production vitivinicole de l'UE et qui **renforce le tissu social et environnemental** dans un grand nombre de zones rurales.



European Commission  
Agriculture and Rural Development

# Synthèse

- Pourquoi une réforme ?
- **Comment réformer ?**
- Quel calendrier ?



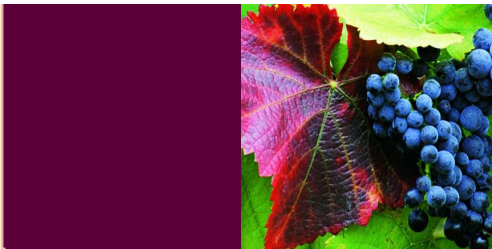
# Plus d'un an de consultations et 4 mois de négociations



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Proposition de règlement de la Commission juillet 2007	Parties prenantes, Etats membres et Parlement Européen	Accord politique Décembre 2007
Prévision budgétaire pour l'arrachage de 200 000 ha max. sur 5 ans	Budget à allouer pour d'autres mesures également	Budget prévu pour l'arrachage de 175 000 ha max. sur 3 ans avec une prime en augmentation moindre par rapport à l'actuelle
5 mesures dans le menu de l'enveloppe nationale	Besoins de mesures transitoires et d'investissements dans la filière de transformation	Nouvelles mesures dans l'enveloppe nationale et mesures transitoires
120 Mio € réservés à la promotion sur les marchés des pays tiers	Risque de perte de fonds pour les pays non intéressés par la promotion dans les pays tiers	Pas de budget réservé obligatoirement pour la promotion
Interdiction d'enrichir avec du sucre (chaptalisation)	20 Etats membres et Parlement Européen contre cette mesure	Enrichissement par le sucre maintenu mais plus limité (aussi pour les moûts concentrés)
Fin des droits de plantation: en fin 2013	Temps nécessaire pour des ajustements	Fin des droits de plantation: - fin 2015 au niveau de l'Union - fin 2018 au niveau national.



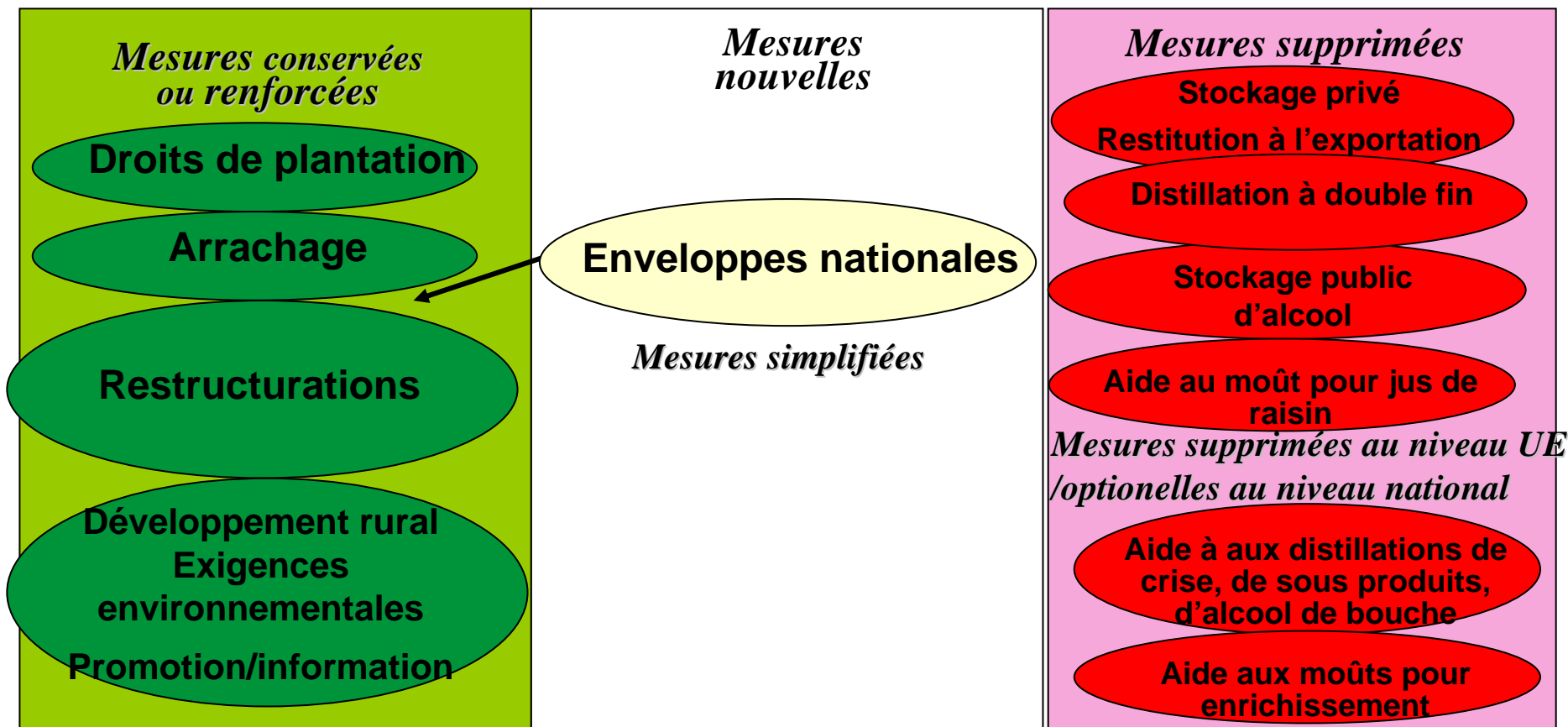


# Synthèse des changements



European Commission  
Agriculture and Rural Development

## Première étape: 1 août 2008



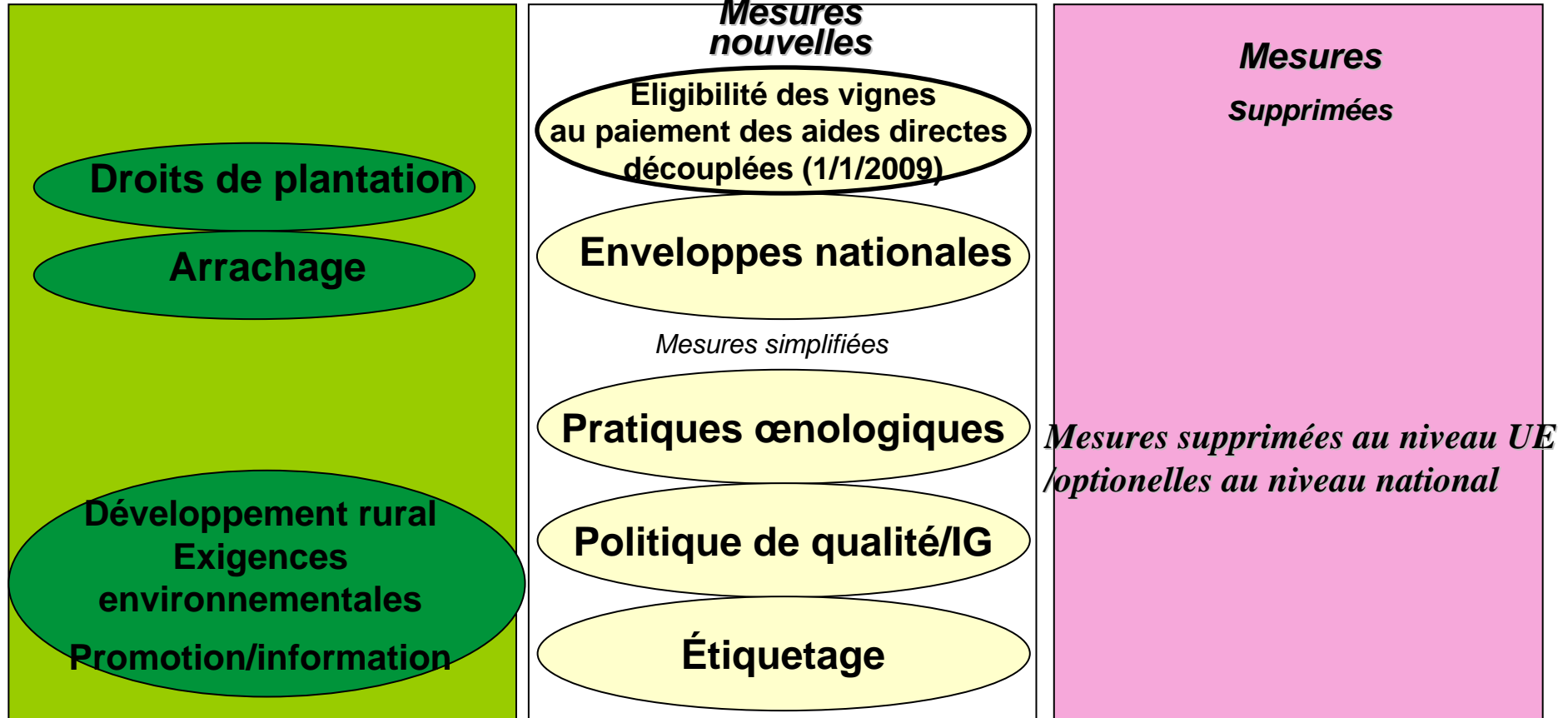


# Synthèse des changements



European Commission  
Agriculture and Rural Development

## Deuxième étape : 01 août 2009

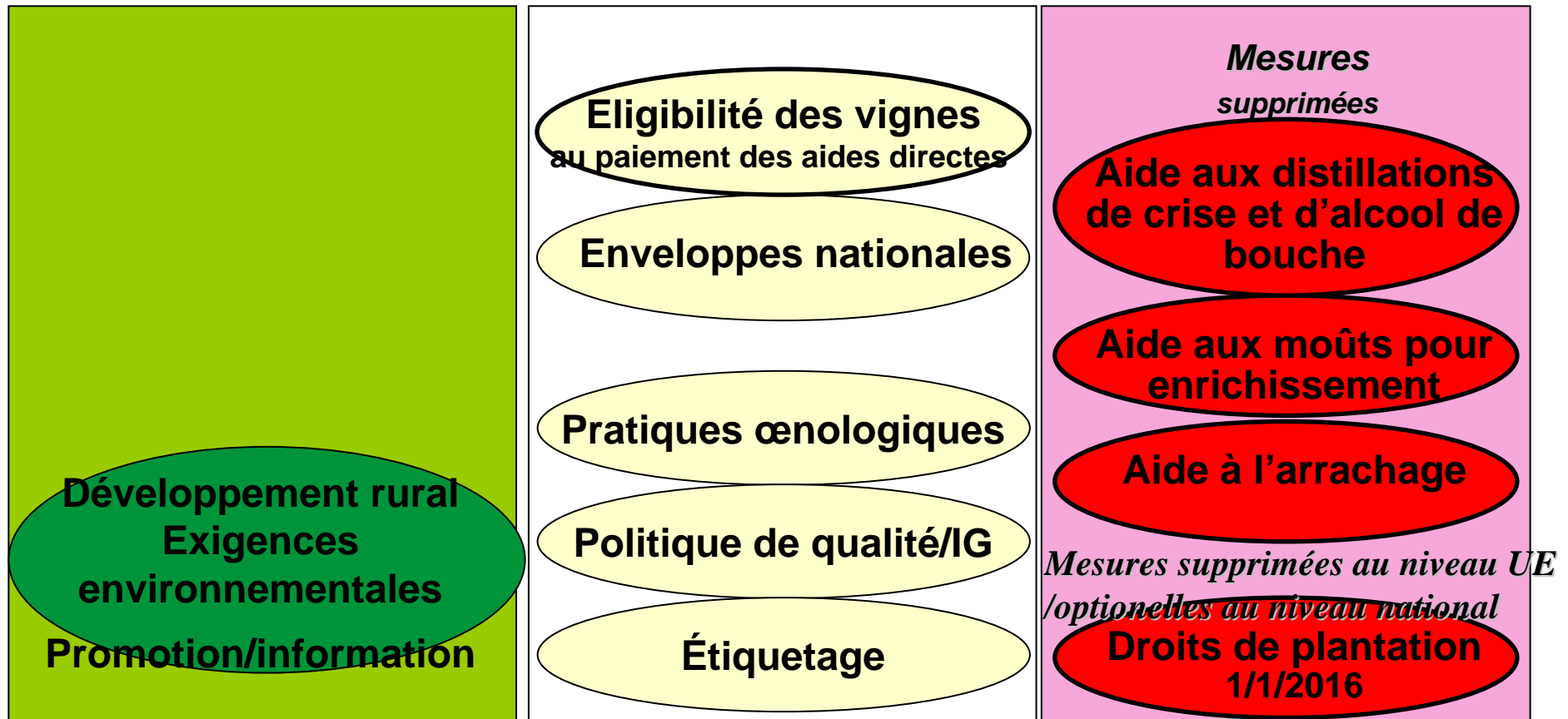


# Synthèse des changements



European Commission  
Agriculture and Rural Development

## Étapes suivantes: entre 2012 et 2015

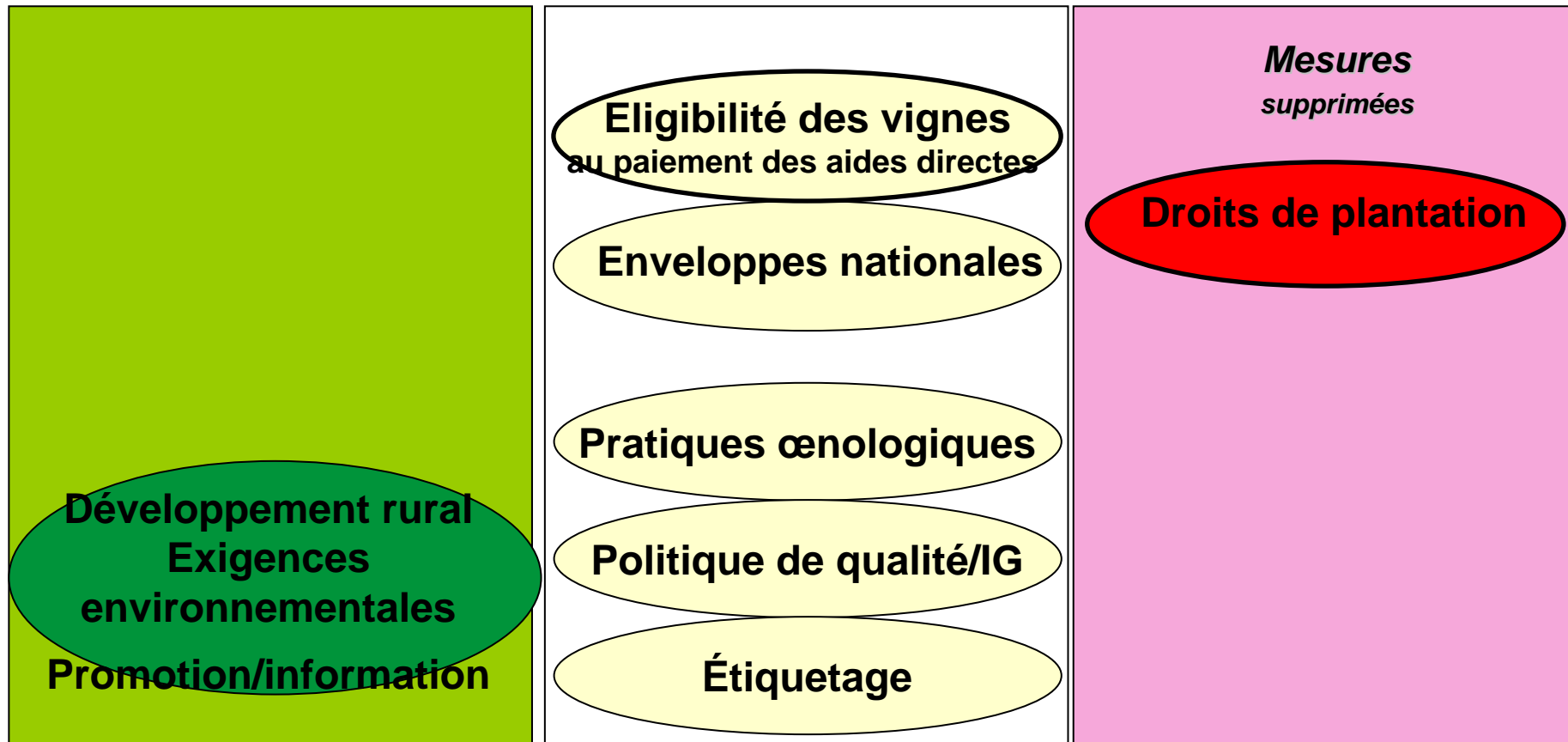


# Synthèse des changements



European Commission  
Agriculture and Rural Development

## Dernière étape: au 1<sup>er</sup> janvier 2019





# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Éligibilité  
des vignes

Plus de souplesse pour les producteurs

Renforcement de la protection de l'environ.

A partir du  
01/01/2009

- Toutes les vignes deviennent éligibles = liberté de production totale
- Les producteurs peuvent activer les **droits au paiement unique** dont ils disposent déjà ou peuvent en acheter
- L'EM peut octroyer des droits supplémentaires par transfert de fonds de l'enveloppe nationale
- La **conditionnalité** s'applique à l'exploitation viticole



# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

**Suppression des droits  
de plantation**

**Limitation des contraintes de production**

**Renforcement de la compétitivité**

A partir du  
01/01/2016  
au niveau UE

Sous l'OCM actuelle, la date prévue de fin des droits de plantation: 01/08/2010.

Avec la réforme:

- Droits de plantation prorogés jusqu'en 2015
- Possibilité pour les États membres de les prolonger jusqu'en 2018.

Entre-temps, les droits de plantation restent applicables, par conséquent:

- les plantations illégales (plantations sans droits après le 31/08/1998): devront être arrachées
- les plantations irrégulières (plantations sans droits avant le 01/09/1998):
  - La procédure actuelle de régularisation est prolongée jusqu'au 31/07/2008
  - Nouvelle procédure de régularisation entre le 01/08/2008 et le 31/12/2009 avec une pénalité = 2 fois la valeur du droit de plantation de la région.



# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Arrachage

Proposer d'autres voies aux producteurs  
les moins compétitifs

Rééquilibrer le marché

A partir du  
01/08/2008  
au 31/07/2011

- Est décidé par le producteur (sauf dans les cas prévus par les États membres: montagne/terrasses, îles, raisons environnementales max. 3% superficie de vignes)
- Niveau plus attrayant mais décroissant dans le temps pour accélérer l'ajustement (+20%, +10%, +0%)
- Budget maximum correspondant à environ 175 000 ha en 3 ans
- La superficie sera admissible au bénéfice du DPU et se verra attribuer un nouveau droit
- Exigences environnementales
- L'EM peut mettre un terme à l'arrachage **s'il dépasse 8% de la superficie nationale ou 10% de la superficie totale d'une région donnée.**

Un cadre légal durable



# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Suppression des mesures  
d'intervention inefficaces

Renforcer l'orientation des producteurs  
vers le marché

Rééquilibrer le marché

A partir du  
01/08/2008

Instruments de gestion du marché supprimés d'emblée

- Restitutions à l'exportation
- Aide au stockage privé des vins et moûts
- Aide aux moûts pour la fabrication de jus de raisin
- Distillation des vins issus des variétés à double classement
- Stockage public d'alcool

A partir du  
01/08/2012  
au plus tard

**Suppression de:**

- Aide aux moûts pour enrichissement
- Distillation de l'alcool de bouche
- Distillation de crise (remplacé par des mesures de gestion de crise) dégressive à partir du 01/08/2008

>> Fonds consacrés à des mesures offrant un meilleur rapport coût-résultats





# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Enveloppes nationales

Renforcement de la subsidiarité

Modernisation des structures, soutien des  
revenus

A partir du  
01/08/2008

## Liste de mesures :

- maintien du régime de **restructuration** et de reconversion du vignoble
- **investissements et innovations** dans la **filière**
- nouvelle mesure de **promotion** dans les pays tiers
- nouvelle mesure de gestion de crise: **assurance-récolte**
- nouvelle mesure de gestion de crise: **fonds de mutualisation**
- nouvelle mesure de **vendange en vert**
- **mesures transitoires** (distillations de crise, alcool de bouche, aide aux moûts pour enrichissement)
- soutien à l'écoulement des **sous-produits**

De plus, des fonds peuvent être transférés en faveur de **droits aux paiements directs** découplés.

Utilisation subordonnée au respect de **règles communes** afin d'éviter toute distorsion de concurrence et à la **notification des programmes** concernés à la Commission.



# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Pratiques œnologiques

Mesures simplifiées et orientées vers le consommateur

Reconquérir des parts de marché et en gagner de nouvelles

A partir du  
01/08/2009

## Des règles plus claires, plus simples et plus transparentes :

- **Plus de souplesse** dans l'utilisation des pratiques viticoles (adoption plus rapide après approbation par les États membres **au sein de l'OIV**);
- **Réduction des limites à l'enrichissement**
  - conditions climatiques normales: **-0.5%** toutes les zones
  - en cas de conditions climatiques exceptionnelles:  
- **0.5%** sur les taux actuels des zones A et B, sur décision de la Commission à la demande de l'EM.
- **Comité réglementaire**



# Mesures ciblées



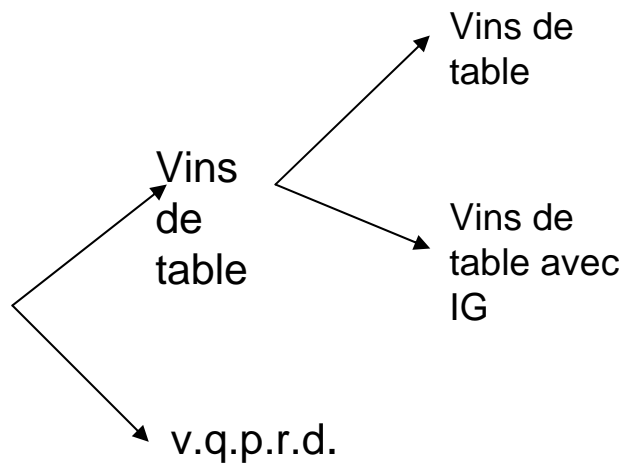
European Commission  
Agriculture and Rural Development

Qualité  
Indication Géographique

Mesures simplifiées et orientées vers le consommateur

A partir du  
01/08/2009

Reconquérir des parts de marché et en gagner de nouvelles



- Règles plus simples plus claires et plus transparentes ainsi que plus en ligne avec les accords OMC – **ADPIC**

- Classification des vins plus simple: **2 classes:** avec Indication Géographique (IG) - sans IG

Vins sans IG

Vins avec IG

IGP (=VP)

AOP (=AOC)

Un cadre légal durable pour le

- Comité réglementaire.

IGP = Indication Géographique Protégée AOP = Appellation d'Origine



# Mesures ciblées



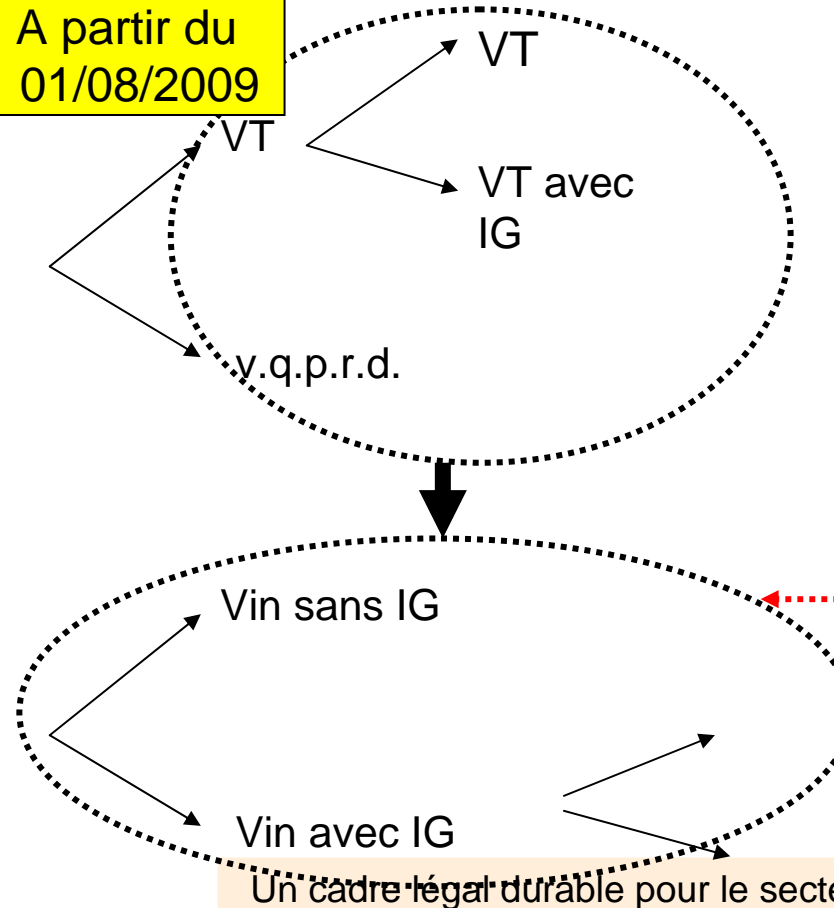
European Commission  
Agriculture and Rural Development

Etiquetage

Mesures simplifiées et orientées vers le consommateur

Reconquérir des parts de marché et en gagner de nouvelles

A partir du  
01/08/2009



**Des règles plus claires, plus simples et plus transparentes**

- Un seul type d'étiquetage (mêmes mentions obligatoires et facultatives pour toutes les catégories de vins)
- Possibilité, sous conditions, **d'indiquer le cépage et le millésime** sur les étiquettes **des vins sans IG**
- Compatibilité totale avec les règles de l'OMC
- Compétence de la Commission



# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Promotion/information

Mesures simplifiées et orientées vers le consommateur

Reconquérir des parts de marché et en gagner de nouvelles

A partir du  
01/08/2008

- Renforcement des actions de promotion à l'extérieur de l'UE (enveloppes nationales)
- Campagnes d'information/de sensibilisation dans l'UE sur:
  - les vins avec indication géographique et les vins monocépages,
  - sur la consommation responsable et sur les dangers de l'alcool (cofinancement de l'UE à hauteur de 60 %)



# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Transfert de crédits  
en faveur du  
développement rural

Modernisation des structures

Sauvegarde de l'économie locale

A partir du  
01/08/2008

Exemples de mesures de **développement rural** actuellement disponibles:

- Investissements en faveur des exploitations, des jeunes agriculteurs
- Prérétraite
- Agroenvironnement, protection des paysages, agriculture biologique ...
- Investissements de reconversion dans d'autres activités agricoles

**Transfert de crédits** du premier au deuxième pilier (au choix pour les EM ayant un transfert prévu inférieur à 2.5 Mio € en 2009).

N.B. les investissements dans la filière de transformation (techniques et commerciaux) feront partie de l'enveloppe nationale uniquement.



# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Nouvelles exigences

Renforcement de la protection de  
l'environnement

Exigences environnementales, de la production à la transformation (érosion et contamination des sols, utilisation de produits phytopharmaceutiques, gestion des déchets, notamment):

- **Conditionnalité applicable** à toutes les superficies viticoles «activées» ou aux exploitations mixtes.
- Vignes à maintenir dans **de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)**
- **Conditionnalité portant également sur:**
  - les paiements au titre du programme de restructuration;
  - les paiements au titre de la vendange en vert;
  - la prime à l'arrachage
- **Normes de développement rural**



# Mesures ciblées



European Commission  
Agriculture and Rural Development

**Éligibilité des vignes**

**Suppression des droits de plantation**

**Arrachage**

**Suppression des mesures  
d'intervention inefficaces**

**Enveloppes nationales**

**Pratiques œnologiques,  
qualité et étiquetage  
Promotion/information**

**Transfert de crédits en  
faveur du  
développement rural**

**Nouvelles exigences**

**Renforcement de l'orientation des producteurs  
vers le marché  
Rééquilibrage du marché**

**Limitation des contraintes de production et  
de transformation**

**Renforcement de la compétitivité  
Reconquérir des parts de marché et en gagner de  
nouvelles**

**Meilleur retour sur investissement**

**Renforcement de la subsidiarité**

**Mesures simplifiées et orientées vers le  
consommateur**

**Modernisation des structures**

**Sauvegarde de l'économie locale**

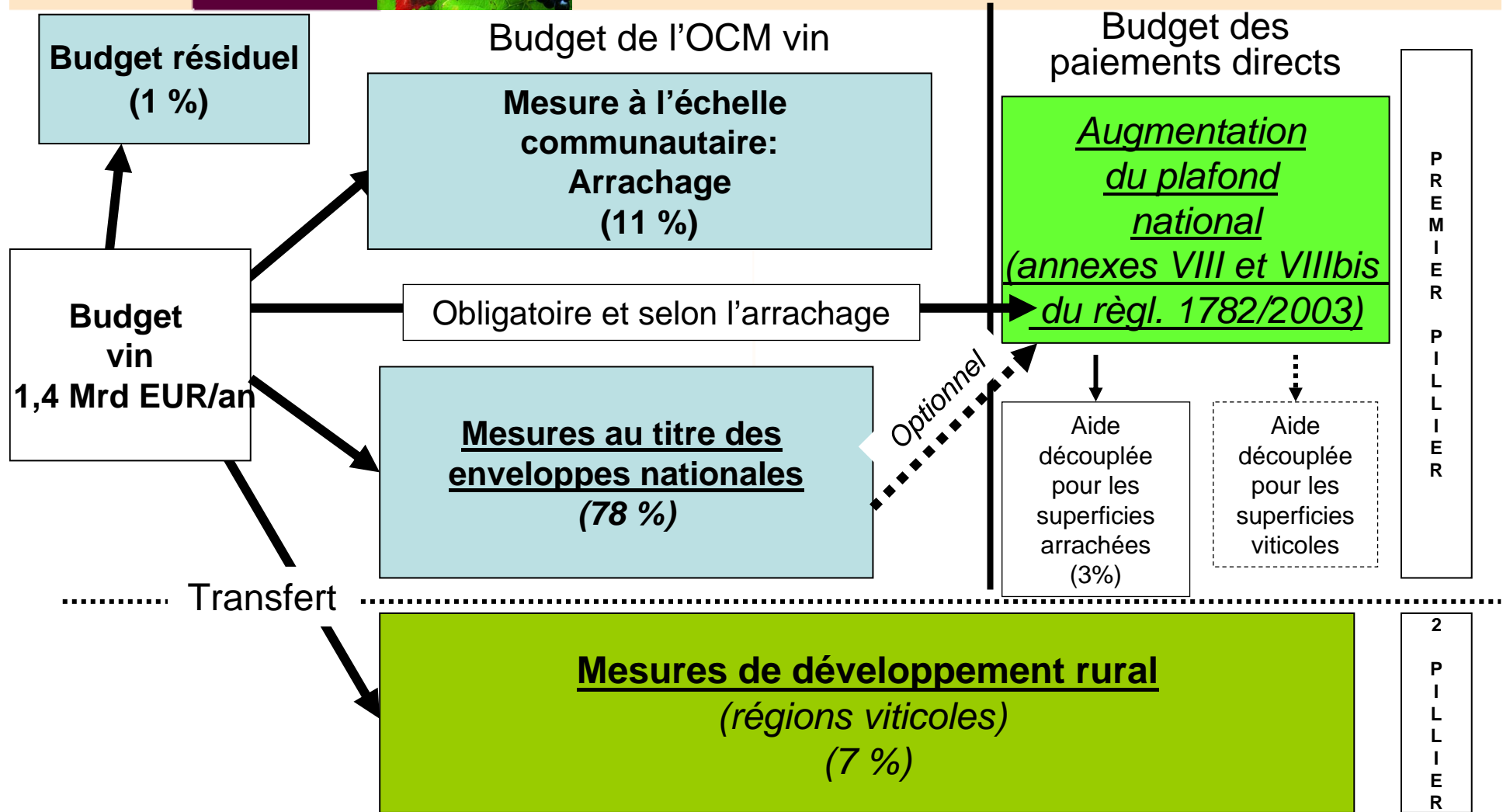
**Renforcement de la protection de  
l'environnement**

Un cadre légal durable pour le secteur





# Budget par type de mesure (% du total pour 2009-2015)

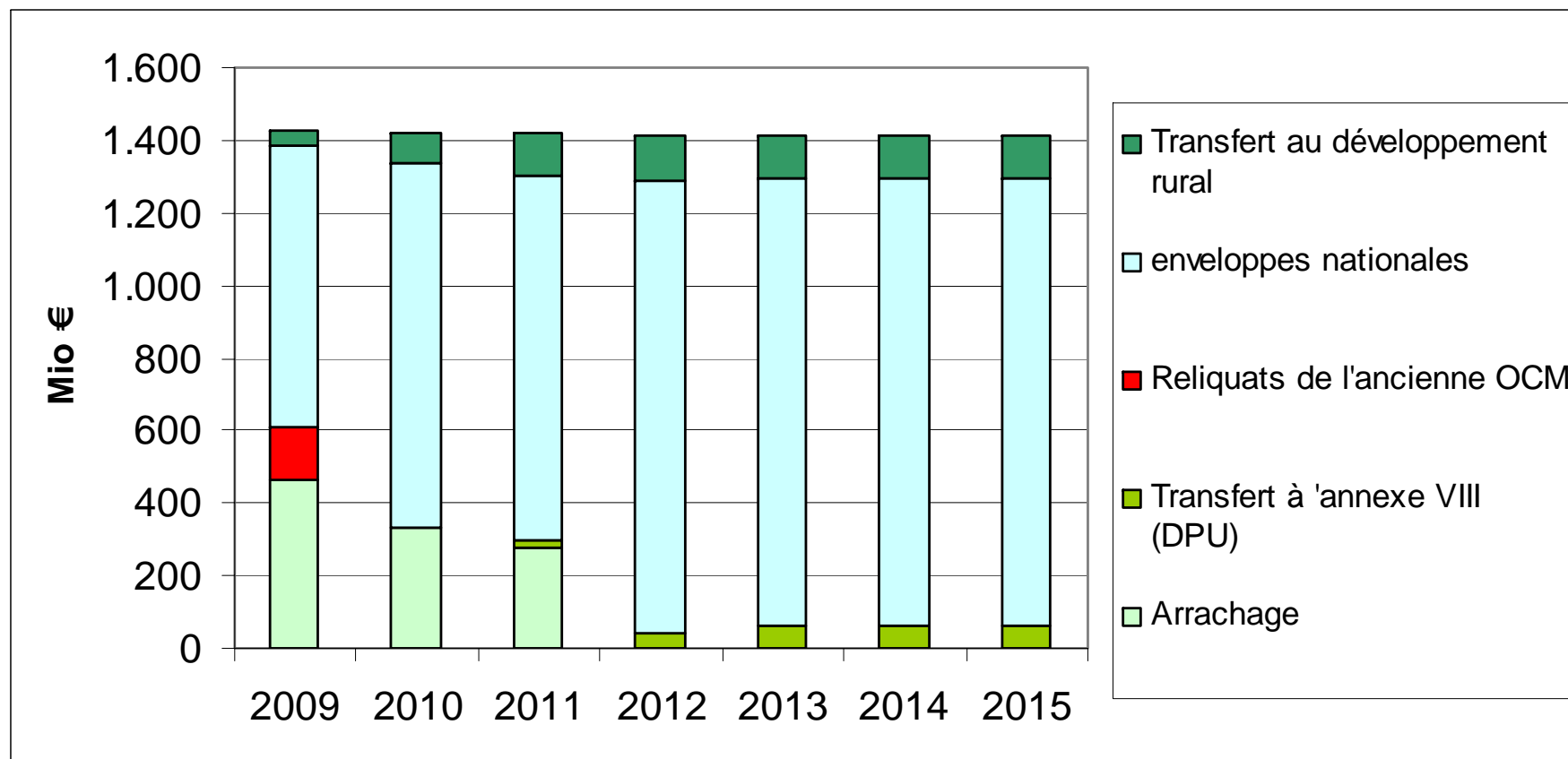




# Evolution du budget par mesure



European Commission  
Agriculture and Rural Development

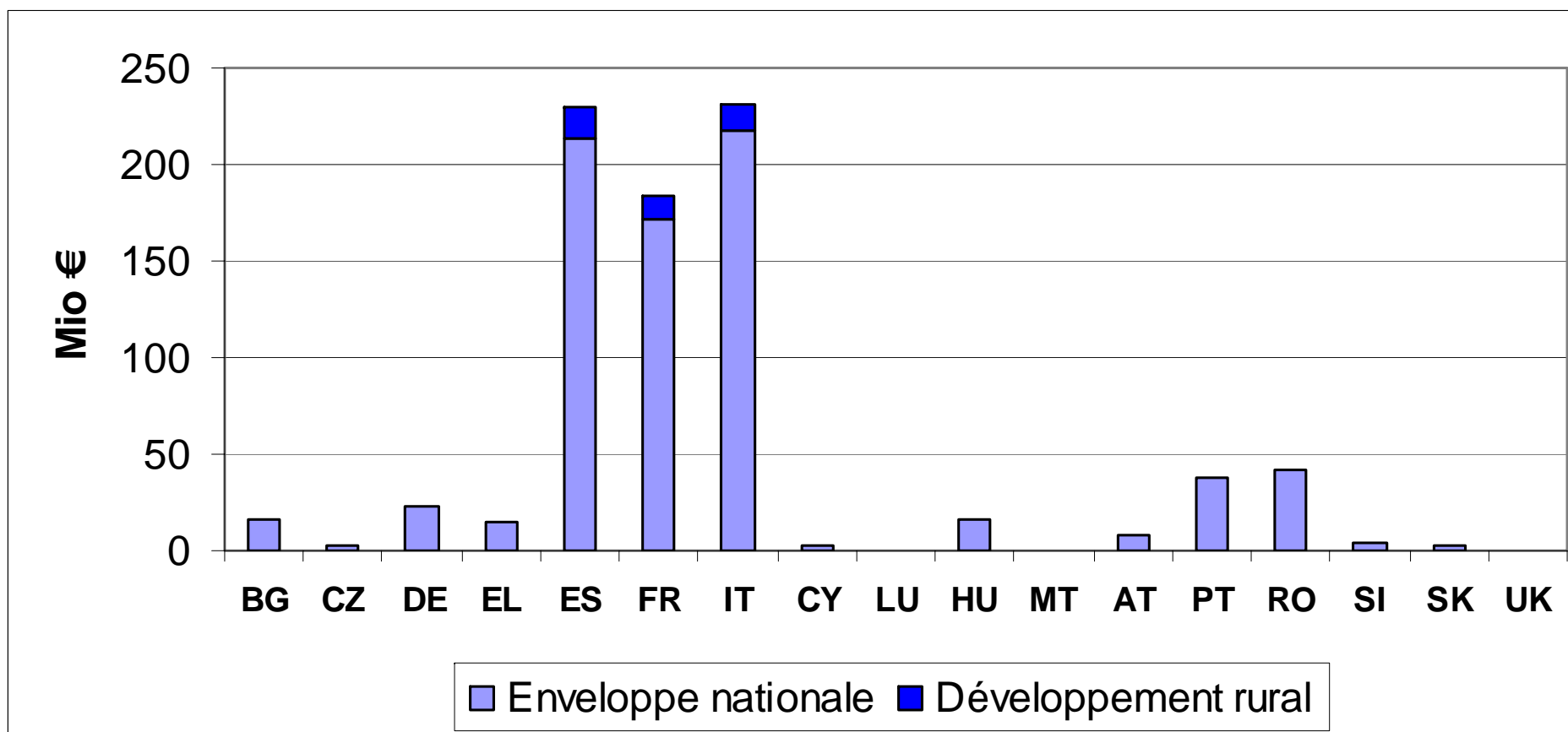




# Enveloppe nationale et transferts au développement rural



2009



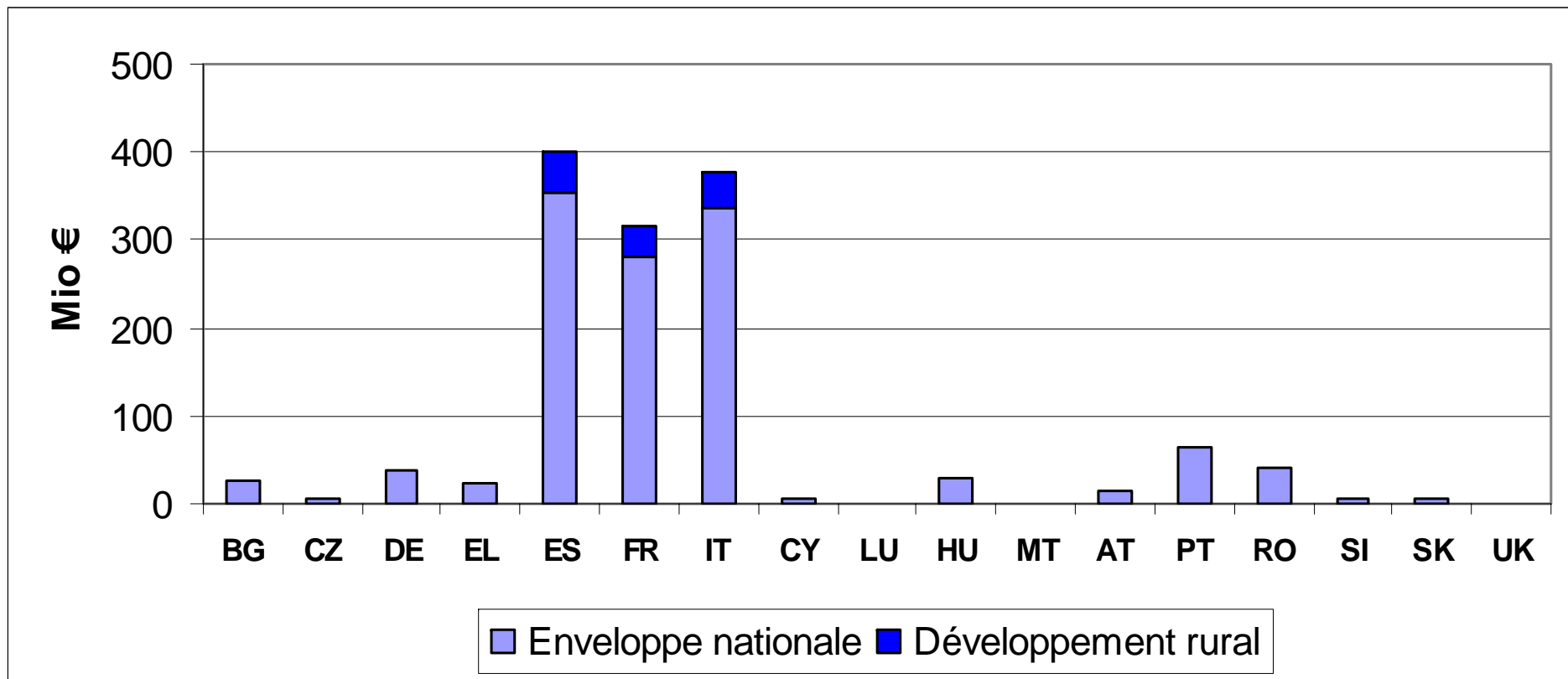
LU, MT, UK (et LT) sont invisibles à cause de l'échelle utilisée.

# Enveloppe nationale et transferts au développement rural



European Commission  
Agriculture and Rural Development

2015



LU, MT, UK (et LT) sont invisibles à cause de l'échelle utilisée.



European Commission  
Agriculture and Rural Development

# Synthèse

- Pourquoi une réforme ?
- Comment réformer ?
- Quel calendrier ?



# Calendrier de la réforme

- 16 février 2006: **Séminaire vitivinicole**
- 22 juin 2006: **Communication** de la Commission au Conseil et au Parlement et **analyse d'impact**.
- Juin 2006/juin 2007: **consultations**
- 4 juillet 2007: **adoption** de la proposition législative **par la Commission**
- 2nd semestre 2007: **négociations**
- 19 décembre 2007: **accord politique** au Conseil
- ■ 1<sup>er</sup> semestre 2008: **règlements d'application** (1<sup>ère</sup> étape)
- **01 août 2008**: mise en **application** (1<sup>ère</sup> étape)
- 2008/début 2009: **règlements d'application** (2<sup>ème</sup> étape)
- **01 août 2009**: mise en **application** (2<sup>ème</sup> étape)
- Fin 2012: **rapport** de la Commission.



European Commission  
Agriculture and Rural Development

# Pour en savoir plus:

[http://ec.europa.eu/comm/agriculture/capreform/wine/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/comm/agriculture/capreform/wine/index_fr.htm)

## Merci